



## **UNAF**

L'UNAF est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.

Union et non fédération d'associations, elle permet aux familles de s'exprimer, dans toute leur diversité, pour une politique familiale globale, innovante et forte.

Elle anime le réseau des 22 Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) et des 100 Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), et les appuie dans leurs missions institutionnelles et de services aux familles.

### **Historique**

La réalité associative familiale est née à la fin du XIXe siècle. Arrivent ensuite les problèmes de la mortalité infantile, de la démographie, de la situation des familles nombreuses, des familles populaires, ... En 1945, le Gouvernement provisoire de la République manifeste la volonté d'associer les familles à la reconstruction civique, sociale, économique et culturelle du pays, et, au-delà, de les appeler à participer institutionnellement à la définition et au développement des politiques qui les concernent directement.

Le résultat de cette volonté s'est traduit par l'Ordonnance du 3 mars 1945, confirmée par le législateur avec la loi du 11 juillet 1975.